CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E209733** **VALABLE JUSQU'AU** **21/05/2027**

ÉDITÉ LE 26/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/11/2024

Forme juridique : SAS

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON
Siret : 934 951 443 00019
Code NACE : 4332A
Numéro caisse de congés payés : 4773713
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000022117718104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000022117718104

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : ADPR RENOVATION

7 BOULEVARD DE L'EUROPE
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

Téléphone : 03 45 08 34 26 **Fax :**
Portable :
Responsabilité légale :
ADPR GROUPE (887 497 717)

Site Internet :
E-mail : contact@adpr-comptabilite.fr

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 670 891 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3511 PROB	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante)	4	22/05/2026
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur	6	22/05/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

26/05/2026 14:45

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E209733** **VALABLE JUSQU'AU** **21/05/2027**

ÉDITÉ LE **26/05/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/11/2024
Forme juridique : SAS

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DIJON

Siret : **934 951 443 00019**
Code NACE : 4332A
Numéro caisse de congés payés : 4773713

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000022117718104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000022117718104

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : **ADPR RENOVATION**

7 BOULEVARD DE L'EUROPE
21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR

Téléphone : 03 45 08 34 26 **Fax :**
Portable :

Site Internet :
E-mail : contact@adpr-comptabilite.fr

Responsabilité légale :
ADPR GROUPE (887 497 717)

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511 PROB	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	22/05/2026
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	22/05/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	22/05/2026
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	22/05/2026
o Isolation des combles perdus	22/05/2026
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	22/05/2026

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

26/05/2026 14:45

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.